TRANSPORTS

En route avec Picholines !

Publié le 27 juillet 2020

Covoiturer autrement en coeur d'Hérault

Le Pays Coeur d'Hérault lance sa plateforme de covoiturage solidaire "Picholines", dédiée aux 80 000 habitants du territoire.

Le concept

Cette nouvelle plateforme de covoiturage propose désormais aux habitants du coeur d'Hérault une solution de mobilité efficace afin de couvrir les zones peu denses du territoire et des destinations qui ne sont pas couvertes par le réseau des transports en commun.

Les avantages :

- **Gratuit** / Pas de prise de commission par le gestionnaire de la plateforme (Pays Coeur d'Hérault)
- **Libre** / Inscription libre sur la plateforme soit pour proposer un trajet, soit pour rechercher des conducteurs / Le partage des frais se fait par consentement mutuel, la plateforme proposant une fourchette de défraiement raisonnable
- **Evolutif** / Une interface réalisée sur logiciel libre et disponible pour la communauté et qui pourra s'améliorer

au fur et à mesure des besoins des utilisateurs

- **Local** / 100% Cœur d'Hérault, la plateforme propose aussi la création de communautés pour se reconnaître et se retrouver entre covoitureurs d'une même entreprise, d'un même village…
- **Solidaire** / Vous voulez rendre service et proposer gratuitement de dépanner des personnes en difficultés de mobilité ? Déposer vos propositions sur la plateforme dans la rubrique "covoiturage solidaire".

S'inscrire dès maintenant

La plateforme est en ligne ! Vous pouvez vous inscrire gratuitement dès maintenant sur www.picholines.fr afin de partager un trajet sur les routes de l'Hérault.

1ère étape : renseigner son adresse mail, son numéro de téléphone et définir un mot de passe

2ème étape : renseigner son prénom, nom de famille, sa civilité et sa date de naissance

3ème étape : renseigner le nom de sa commune de résidence et accepter la charte de la plateforme et sa politique de protection des données

4ème étape : cliquer sur le bouton "je m'inscris"

Dernière étape : pour finaliser votre inscription, un email de validation vous sera envoyé. Il faudra valider votre compte en cliquant sur le lien de validation contenu dans l'email ou bien copier-coller le code de vérification dans la fenêtre de navigation et confirmer votre inscription.

Covoiturer !

Une fois votre inscription terminée vous pouvez covoiturer soit en tant que conducteur en proposant votre trajet soit en tant que passager en recherchant un trajet.

Un conducteur peut demander une contribution financière (indemnisation) à ses passagers il ne peut réaliser de bénéfice sur son trajet. Il peut donc recevoir une indemnisation totale inférieure au coût total réel du trajet selon le barème fiscal en vigueur (entre 0,4 et 0,5 € par kilomètre en 2018, selon la cylindrée et le péage éventuel).

Le site ne propose pas de dispositif d'échange monétaire, le partage des frais se fait de la main à la main !

PRÉCÉDE

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS